

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 novembre 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

**Point 13 : Convention de partenariat – Théâtre Alsacien de Strasbourg (TAS) –
Approbation**

La commune de Lampertheim, dans le cadre de sa politique culturelle et son souhait de développer et accompagner activement les actions en faveur de la langue alsacienne, a souhaité mettre en place différentes actions.

Pour une culture régionale en proximité, le TAS étant disposé à assurer deux représentations en 2025, il est proposé de conventionner avec le TAS pour l'organisation de deux représentations, le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025, et pour lesquelles la commune apporterait une aide financière de 2 500 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 3 novembre 2025,

M. Nicolas BORNERT se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – Théâtre Alsacien de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 2 500 € au Théâtre Alsacien de Strasbourg – 18, rue Broglie – 67000 STRASBOURG,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Patrick MALTES

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Lampertheim, le 12 novembre 2025



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim